



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250703-20252200-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 25

Le 26 juin

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 6

Convocation du Conseil
Municipal en date du
20 juin 2025

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY, qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELLA, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU.

Secrétaire de séance : Hélène BECKING

N° D_2025-06-26-22

Objet : VENTE PAR LA VILLE DE L'ANCIENNE CLINIQUE EQUINE – PARCELLES CADASTREES SECTION ZC N°0369 et ZC N°0372

Vu l'avis favorable de la commission en date du 11 juin 2025,

Afin d'y implanter son activité, la société FAUN s'est portée acquéreur des parcelles cadastrées section ZC N° 0369 et ZC N° 0372, situées lieu-dit Le Drenec Izella, parcelles d'une superficie totale de 4 804 m², appartenant à la Ville.

Les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la vente de ces deux parcelles au prix de 336 000 €, conformément à l'avis des domaines, en date du 18 mars 2025.

Landivisiau, le 26 juin 2025

Le Maire,
Laurence CLAISSE

